

Rapport de la commission de gestion relatif au rapport municipal No 2/2009 sur la gestion communale de l'année 2008

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion 2009, composée de Madame Fabienne Chamot, Messieurs Patrick Oppliger, Bernard Ebener, Alain Cornu et Carmen Pantet (rapporteur) a siégé à 14 reprises et a mené un entretien individuel avec tous les Municipaux.

Dicastère Monsieur Keller

Place de jeux des Terrailles

Lors de notre entretien avec M. Keller nous avons abordé le problème de cette place. Celle-ci a subi des déprédations importantes : une partie de l'éclairage est à refaire, arbres et bancs cassés.

Il est important pour le quartier de maintenir la convivialité de cet endroit.

Vu l'ampleur du travail, la Municipalité a décidé de mandater une entreprise de paysagiste pour l'entretien annuel de celle-ci.

La commission a posé la question de savoir si cet entretien n'entraîne pas dans les tâches du Service des Travaux. Monsieur Keller nous a informés que pour l'instant cela n'était pas possible, les employés étant tous très occupés durant l'été, ce qui empêche un suivi régulier de leur part.

L'idéal serait d'avoir à disposition deux jardiniers à plein temps mais la Municipalité n'a pas retenu cette solution. Un contrat de maintenance est moins onéreux pour la commune.

Suite aux déprédations répétitives un compte existe au budget (No 350.3141.1).

Jardins communaux:

Après une année, le bilan de la cohabitation entre les usagers des jardins et ceux de l'hôtel du Funi est positif.

Pour améliorer l'esthétique de la zone qui compte environ 50 parcelles et dans le but d'éviter un déménagement onéreux et complet des jardins, la Municipalité désire créer une barrière d'arbres en procédant à un échange de parcelle.

La commission de gestion encourage la Municipalité à faire respecter le règlement des jardins.

Les seules plaintes enregistrées proviennent du bruit causé par les utilisateurs du train pyjama qui empruntent, à pied, les voies du funiculaire.

Pour essayer d'éviter ces désagréments, la Municipalité a décidé la remise en état du chemin pédestre, ce travail sera effectué par la Protection civile.

Agenda 21

Bio Eco a terminé l'inventaire des besoins en relation avec les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la commune. Un rapport a été transmis à la Municipalité.

Ce document permettra à Bio Eco d'établir un projet réunissant toutes les exigences de la Confédération et du Canton, et la charte, en voie de finalisation qui en découle, sera signée par le Conseil communal, la Municipalité, le Canton et la Confédération.

Le plus difficile est de faire passer les idées auprès de la population par le biais de la presse et des écoles en pratiquant une politique « de petits pas ».

Service Technique

Le cahier des charges du titulaire du bureau technique prévoyait une charge de 3/5 pour la police des constructions et 2/5 pour le SIT (Service Information du Territoire). Actuellement, Monsieur Leuenberger est toujours très occupé par de multiples tâches et la Municipalité a décidé d'engager un nouveau collaborateur pour le second.

Le choix du logiciel effectué par la Municipalité, pour gérer le SIT, s'est avéré judicieux, mais actuellement l'enregistrement des données n'est pas optimum et ne répond pas aux attentes par manque de temps du titulaire du poste.

Site internet

Pour répondre à la demande de la commission de gestion, Monsieur Keller nous informe, qu'à l'avenir, nous pourrions consulter les mises à l'enquête sur le site.

Durant l'année 2008, le site internet a reçu la visite de 23'262 utilisateurs, soit une moyenne de 63,56 visites par jour.

Dicastère Madame Induni

La difficulté des mises en place, de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jour des Enfants) et de l'AJERCO (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay), a été sous-estimée.

Ce n'est qu'après les explications du Canton que les parties ont pris conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et des délais à respecter tout en tenant compte de diverses lois et articles contraignants.

Un groupe de travail englobant les 28 communes de l'ancien district de Cossonay, piloté par l'ARC, a été mis en place.

Le réseau est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009. Il dépend du Centre social régional Cossonay-Orbe-La Vallée et son offre est centralisée. Les parents des 28 communes peuvent donc disposer de l'ensemble des structures d'accueil mis à leur disposition, à savoir : "La Toupie" à Pommaples, "Croquelune" à Cossonay, aux quelles s'ajoutera "Les Ptits Loups", dont l'ouverture est prévue en septembre prochain à Vufflens-la-Ville.

Suite à l'agrandissement et au transfert de la gestion du réseau, les habitants de Cossonay, proportionnellement parlant, ont perdu une part de priorité.

Ce projet cantonal restreint les compétences municipales comme cela a été le cas lors de la mise en place de l'ASICOPE.

ASICOPE

La construction du PAM4 a débuté et les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2010. Le service administratif est prévu dans ce nouveau bâtiment et ce déménagement libérera la place pour 5 classes.

Le coût des transports du primaire a pu être stabilisé.

La coordination des budgets communaux, avec celui de l'ASICOPE, a été mise en place. Un canevas comptable a été uniformisé pour cette gestion.

L'ASICOPE a effectué une visite de tous ses bâtiments scolaires afin de planifier les rénovations et les investissements qui en découlent.

Rénovation de la Chapelle catholique de la Sarraz

Cet édifice a de gros problèmes au niveau des infiltrations d'eau.

Un premier projet de rénovation n'a pas abouti car les communes qui financent son entretien s'interrogent sur son utilisation future et butent sur la répartition des frais.

Un groupe de travail, composé des communes de La Sarraz, Eclépens, Penthelaz et Cossonay, a été mis en place par le Préfet pour effectuer une nouvelle étude et trouver une solution de compromis à la réfection de cette chapelle qui a été consacrée en 1931.

Dicastère Madame Baudet

Lors de notre entretien avec Madame Baudet, nous avons été informés que le déménagement de la ludothèque, dans les anciennes cuisines du PAM, est prévu pour fin juillet. Aucun contrat de bail n'est établi, la commune met ce local gratuitement à disposition de cette association comme c'était déjà le cas auparavant.

Hôtel le Funi

Un inventaire des biens mobilier et matériel a été établi ; ce document est joint au règlement d'exploitation de l'hôtel et fait partie intégrante du contrat de bail à loyer.

En outre, chacune des deux parties a décidé de créer un fond de rénovation.

Un article du règlement stipule également que la terrasse est accessible au public, lorsque les conditions météorologiques le permettent, de Pâques à fin septembre, de 11h à 19h, selon les circonstances et sur décision de l'exploitant.

Une année après son ouverture, les gérants sont satisfaits du taux d'occupation de 90% sur 4 jours, principalement dû à une clientèle d'affaires. Le week-end, le taux d'occupation est d'environ 70%. Pour essayer d'améliorer ce créneau, les gérants ont décidé de s'inscrire dans le guide "vélo/hôtel" et "Bed & Breakfast".

Les voyageurs apprécient cet établissement ; en effet celui-ci est classé en 5^e position sur 39 et premier 3 étoiles des hôtels les plus plébiscités par la clientèle dans un rayon de 100 km autour de Morges. Cette situation réjouit pleinement Monsieur et Madame Tanniger.

Les gérants sont également ravis des bonnes relations qui règnent avec les autres commerçants et restaurateurs de Cossonay et environs.

Bâtiments communaux

Une statistique de consommation énergétique (électricité, énergie, eau, émissions CO₂) a été effectuée en 2008 sur le bâtiment administratif, le collège des Chavannes et les bâtiments secondaires du PAM. Sur l'ensemble des bâtiments, nous arrivons à une économie moyenne **B** (la classification va de A à G).

Les résultats de cette démarche volontaire sont une bonne nouvelle et nous encourageons la Municipalité à maintenir ses efforts d'information ainsi qu'un investissement raisonnable dans le but d'atteindre la classe A.

Le déménagement des pompiers dans le bâtiment du Squat s'est bien déroulé.

Dicastère Monsieur Evard

Réfection Carrefour Etang-Poste-Pont

Dans l'ensemble, les essais sont positifs, les discussions constructives et le retour de la part des utilisateurs et du Canton est favorable. L'approche de la Municipalité est de mettre en place un projet qui se base sur la régulation du trafic.

Au vu des essais en cours, il est prévu les améliorations suivantes :

- Carrefour du Pont : manque de visibilité le soir, éclairage à revoir
- Ralentisseur Route de Lausanne : beaucoup de bruit à la descente, à revoir
- Carrefour de la Poste : des essais avec des véhicules blindés de l'armée seront effectués (problème avec les bordures) limite à fixer
- Dans le but d'améliorer la visibilité, le marquage a été renouvelé sur les deux carrefours et les bordures de celui du Pont ont été retirées sur l'intérieur du trottoir.

En ce qui concerne la sortie de l'avenue du Funiculaire, les usagers sont satisfaits et reconnaissent une meilleure fluidité.

Pour l'instant, les coûts sont maîtrisés.

Le succès de la démarche utilisée ainsi que les solutions techniques adoptées pour ce projet font école dans le Canton.

PDDE

Les travaux avancent, avec un léger retard dans le planning (environ 3 mois) ce qui est raisonnable pour un tel projet. A ce jour, le budget est tenu.

Une séance a lieu 4 à 5 fois par année avec un représentant des communes concernées.

La commission de gestion, accompagnée de Monsieur Evard, s'est rendue au réservoir de "Chardonney" et a pu effectuer une visite de ce bâtiment qui a été construit en 1907. Ce dernier, d'une capacité limite de 600 m³ (le nouveau réservoir de "Vigny" disposera d'une capacité de 1'200 m³) se trouve sur le territoire de la commune de Chavannes-le-Veyron, endroit stratégique puisque situé à la cote la plus élevée de la proche région de distribution d'eau (captage des Mousses).

A l'intérieur, nous trouvons deux bassins d'eau potable, la moitié de la capacité est attribuée à la réserve incendie obligatoire.

Cette bâtisse est pour l'instant bien conservée mais méritera inévitablement quelques travaux de rénovation.

Un contrôle sanitaire des eaux est effectué deux fois par année, les résultats sont publiés par voie de presse, affichés aux piliers publics et sur le site internet.

Sur demande du SIRE (Service Informatisé du Réseau d'Eau), toutes les données concernant la distribution des réseaux d'eau du canton devront être informatisées.

Dicastère Monsieur Rime

Giratoire à Cossonay-Gare

Les travaux n'ont toujours pas démarré suite à une opposition. Cette construction concerne la commune de Penthalaz.

Cossonay apporte seulement une participation financière à ce projet et aucun versement n'aura lieu avant que les travaux ne soient effectués.

Vente parcelle Champ Tiraud

L'acte de vente a été signé et l'acheteur s'est acquitté du prix d'achat.

La construction n'a pas encore débuté car l'entreprise mandatée par Monsieur et Madame Cerf pour l'exécution de ces travaux n'a pas de disponibilité actuellement. S'agissant d'une construction type Minergie, les propriétaires sont à la recherche d'une autre entreprise compétente pour la construction cet ouvrage.

L'acte de vente étant assorti d'un droit de réméré, la commune de Cossonay peut racheter la parcelle au même prix si, dans un délai de deux ans, la construction projetée n'a pas commencé.

PPA Grand Verney 2

Les permis n'ont pas encore été délivrés car la convention entre exploitants, propriétaires, canton et commune est en cours de signature.

Police de sécurité

Pendant la période hivernale, un léger mieux a été constaté au niveau des incivilités.

Le mur mis à disposition des jeunes pour les tags est apprécié et beaucoup utilisé.

La surveillance mutuelle des habitations est gérée par la gendarmerie qui établit un rapport environ tous les deux mois. Ce document est transmis à la commune et les citoyens de Cossonay peuvent consulter ce dossier sur le site internet.

La gendarmerie organise également une rencontre annuelle, avec toutes les communes et le canton, afin de faire le point sur ce concept.

ARCAM

Les membres du comité de la nouvelle ARCAM ont été désignés, il s'agit de Mme Nuria Gorrite, syndique de Morges, MM. Philippe Guillemain, syndic de Lonay, Daniel Mosini, municipal à Saint-Prex, Pierre-Alain Blanc, syndic d'Aubonne, Georges Rime, syndic de Cossonay, Oscar Cherbuin, syndic de Colombier et Jacques Bezençon, préfet du district de Morges.

Les membres du bureau ont été nommés :

- M. Pierre-Alain Blanc syndic d'Aubonne Président
- M. Georges Rime syndic de Cossonay Vice-Président
- Mme Nuria Gorrite syndique de Morges Membre

M. Stéphane Teuscher, syndic de Berolle a été élu président de l'Assemblée Générale et M. François Delay, syndic de Cottens, vice-président.

L'ARCAM aura son siège à Cossonay ainsi qu'un bureau à Morges.

Toutes les communes concernées ont une approche positive et les relations avec le chef lieu du district se passent très bien. Apprendre à se connaître est dès à présent un leitmotiv.

Lors de la rédaction du rapport, 62 communes sur 66 avaient adhéré à l'ARCAM.

Le fait de représenter une entité régionale, et non plus locale, a permis à cette toute jeune association d'obtenir rapidement des subventions de l'Etat de Vaud.

La dissolution de l'ARC aura lieu lors de son assemblée générale début juin 2009.

Mesdames Cavin et Pittet garderont leur emploi et seront transférées au sein de l'ARCAM.

Monsieur le syndic nous précise que ces dames se sont beaucoup investies pour le développement de notre région.

PGA / RPGA

Le Plan Général d'Affectation, ainsi que son règlement, seront présentés au public lors de l'Expo de Cossonay. La mise à l'enquête est prévue également en octobre.

Ces deux objets devraient être présentés au conseil communal en décembre 2009.

Personnel

La Municipalité a constaté que le projet prévu concernant la mise en place de l'évolution du personnel est trop conséquent, car calqué sur des communes beaucoup plus importantes que la nôtre. Une approche, plus simple, correspondant mieux à la dimension de notre commune, est à l'étude.

DIVERS

- La commission de gestion invite la Municipalité à respecter l'article 90, du Règlement communal 2007, quand à l'échéance de la remise de leur rapport.
- La Municipalité a prévu un plan concernant la gestion financière de notre commune en cas de crise prononcée.
Un compte de réserve sera créé au budget 2010.
- Facture sociale (péréquation financière) : le Conseiller d'Etat Monsieur Broulis va mettre en place une commission, constituée de divers syndics et boursiers, pour rechercher une solution à cette épineuse question.
Cette étude devrait prendre fin en 2011.
- Grâce à ses réseaux constitués par l'ARCAM, l'UCV et ses excellentes relations avec la commune de Morges, la Municipalité est en mesure d'anticiper les effets des nouvelles lois et ordonnances.
- Suite aux divers articles parus dans la presse, la commission de gestion s'est enquis des relations entre Cossonay et Penthalaz. Monsieur Rime nous a rassurés, en effet une certaine sérénité a été retrouvée et les discussions, entre les deux Municipalités sont constructives, ce qui nous réjouit pleinement.
- Nous encourageons les délégués des diverses commissions intercommunales à endosser le rôle d'acteur et à poursuivre leurs efforts, afin d'être le trait d'union entre ces associations et le Conseil communal.

Nous tenons à relever ici le cri du cœur, auquel nous adhérons, d'un membre de l'exécutif :

« Une association, on peut la faire vivre si on le veut ! »

Nous remercions tous les Municipaux d'avoir répondu à nos diverses questions et constatons qu'ils maîtrisent les dossiers dont ils ont la charge.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission incorpore propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2008 (No 2/2009)
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2008 et de lui en donner décharge, de donner décharge à la commission de gestion pour son mandat 2008

Commission de gestion 04-06-2009

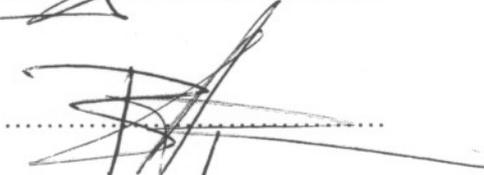
Fabienne Chamot

..... F. Chamot

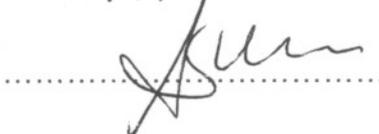
Patrick Oppliger

..... 

Bernard Ebener

..... 

Alain Cornu

..... 

Carmen Pantet (rapporteur)

..... 